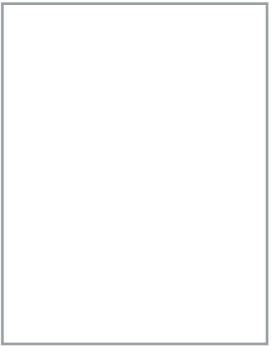


CONTRAT D'INSCRIPTION 2022-2023

ATELIERS ENFANTS



NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE MOBILE.....

EMAIL DATE DE NAISSANCE

EN CAS D'URGENCE, PERSONNE À CONTACTER NOM

TÉLÉPHONE..... MOBILE

PARENTS OU PERSONNE LEGALEMENT RESPONSABLE

NOM PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL LOCALITÉ.....

TÉLÉPHONE MOBILE.....

EMAIL SIGNATURE

* Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte

COURS DU MERCREDI

ENFANTS DE 10 À 15 ANS 14H00 - 16H00

ENFANTS DE 10 À 15 ANS 16H00 - 18H00

WWW.CERULEUM.CH

Conditions d'inscription

Le participant, s'il est majeur, ou son représentant légal, s'il est mineur, s'engage à payer les cours pour toute la durée d'inscription sous-mentionnée.

Toute résiliation ou modification de contrat par le participant, pour être valable, doit être adressée à Ceruleum S.A., au moins 60 jours à l'avance pour la fin d'un mois, le timbre postal faisant foi. Nous attirons l'attention de nos participants sur le fait que si la taxation d'écolage ne correspond plus, étant donné le raccourcissement d'inscription, à celle faite sur le contrat, elle sera recalculée et devra être réadaptée à la durée d'inscription faite réellement.

Au cas où le participant souhaiterait poursuivre à la fin du présent contrat son ou ses cours, il lui suffira de le signaler 15 jours à l'avance et de se présenter (muni du talon réponse de la confirmation rempli et signé) au(x) cours suivi.

En cas de maladie ou de prise de congé du participant, les heures de cours manquées peuvent être remplacées dans la mesure du possible pendant la durée d'inscription pour autant et **uniquement si les absences sont annoncées 24 heures à l'avance par mail à info@ceruleum.ch. Pour des raisons administratives, un avertissement par SMS à l'enseignant n'est pas valable.** Il ne s'agit en aucun cas de compenser les heures manquées par une diminution ou un non paiement des écolages. En outre, elles ne peuvent en aucun cas être reportées d'une année scolaire à l'autre (année scolaire = de septembre à juin).

Au cas où le nombre de participants est insuffisant dans un cours, la Direction de l'école se réserve le droit de déplacer les participants dans un autre cours.

Ceruleum est fermé les jours fériés officiels, ainsi que deux semaines en octobre, deux semaines à Noël-Nouvel An, une semaine en février (Relâches) et deux semaines à Pâques. Les jours fériés ne sont pas déduits de l'écolage.

Est compris dans l'écolage: le matériel de base, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la pratique du dessin (crayons, crayons gras, fusains... et papiers courants) et à la pratique de la gouache ou de l'acrylique (couleurs et papiers adéquats).

Pour les techniques telles que l'aquarelle, la peinture à l'huile et le collage ; les outils nécessaires sont à disposition à Ceruleum, mais le matériel (couleurs, bois, cuivre, tarlatane, papier) est payé par le participant. Ceruleum peut fournir ce matériel à des prix avantageux.

Les 15 dernières minutes de chaque période bloc sont utilisées pour le rangement, le nettoyage du matériel et de la place de travail utilisée par le participant.

En fin d'inscription, le participant doit emporter tout son matériel et ses travaux. Les effets restés à l'école ne pourront être réclamés après cette date et la direction décline toute responsabilité quant à la conservation de ces travaux oubliés.

Une attestation ou-et une évaluation peut-peuvent être demandée-s par le participant à Ceruleum pour autant que celle-s-ci soi-en-t annoncée-s au plus tard en fin d'inscription.

Le nombre d'heures hebdomadaires est de 2 heures au minimum. La durée d'inscription est de 2 mois minimum.

Calendrier Ateliers Enfants 2022-2023

MODULE	DATE	SEMAINES	HEURES
MODULE COMPLET	5 septembre 2022 au 30 juin 2023 10 mois	36	72h (2h / sem)
DEMI MODULE	5 septembre 2022 au 3 février 2023 5 mois	18	36h (2h / sem)
DEMI MODULE	6 février 2023 au 30 juin 2023 5 mois	18	36h (2h / sem)

Tarifs Ateliers Enfants

MODULE COMPLET CHF 1'080.- (2h / sem) ou 110.- / mois

DEMI MODULE CHF 540.- (2h / sem) ou 110.- / mois

DATE VARIABLE DU AU

Les inscriptions qui sont faites après le début de l'un des modules seront facturées au prorata (en fonction de la date du premier cours).

Paiement

par module en deux fois par mois (prière de cocher le mode de paiement choisi)

Payable AVANT LE DÉBUT DE CHAQUE MODULE. L'écolage peut être versé en 2 fois, Il sera facturé et payable par bulletin de versement. Si le paiement n'a pas été effectué, le participant ne peut assister au cours. L'absence ne sera pas déduite des écolages. En cas de non paiement dans les délais, un premier rappel est envoyé le 10 de chaque mois, avec une majoration d'écolage de CHF 20.-. Les frais de rappel sont dus dans tous les cas.

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions énumérées dans ce contrat et m'engage à en respecter toutes les clauses.

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL.....

DATE